

SOS
Cartables

Les départements sont dirigés par un préfet et un conseil général. Le conseil met en œuvre des politiques pour développer le département sur les plans économiques, culturels, sociaux et environnementaux.

Finalement, l'Assemblée nationale constituante adopte le découpage en départements dont les noms sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie. La France fut découpée en 83 départements dont l'existence prit effet en 1790. La taille de chaque département a été établie afin qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu en moins d'une journée de cheval depuis n'importe quel point de leur territoire.

